MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 9,Rue de Verdun – 86100 - CHATELLERAULT
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

SAISON 2014 - 2015

COMBAT LIBRE – Doï Khang

Siège administratif – Secrétariat : 9,Rue de Verdun – 86100 - CHATELLERAULT
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

SOMMAIRE

ORGANISATION GENERALE
POUR LES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE **Page 3**

DEROULEMENT
DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE **Page 12**

COMPETITION COMBAT LIBRE VIETNAMIEN – Doï Khang **Page 15**

Siège administratif – Secrétariat : 9,Rue de Verdun – 86100 - CHATELLERAULT
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

ORGANISATION GENERALE POUR LES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE

1- Pièces à fournir pour participer aux Compétitions MINH LONG FRANCE

- **Inscription transmise par le Responsable du club et validé par le Superviseur de la Compétition.**
- La licence de la saison en cours d'une Fédération qui autorise la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens ou des sports de combat **en compétition**.
- Un certificat médical « de début de saison » mentionnant :l'aptitude à la pratique d'un art martial ou d'un sport de combat en compétition.
- Autorisation parentale pour les moins de 18 ans,
- Montant de **5 € pour chaque compétiteur MINH LONG pour la Compétition « Combat Libre »**
- Montant de **10 € pour chaque compétiteur des autres écoles pour la Compétition « Combat Libre »**

2- Conditions de participation aux Compétitions MINH LONG FRANCE

La Compétition COMBAT LIBRE organisées par l'Association MINH LONG FRANCE lors la saison 2014/2015 est ouverte aux pratiquants(es) licenciés pour **la saison 2014/2015** à la FFKDA .

Les pratiquants non licenciés à la FFKDA pourront également participer à la compétition après autorisation des organisateurs et à la condition qu'ils soient licenciés dans une fédération.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire le jour de la compétition.

Le certificat médical stipulant l'aptitude à "la pratique de la compétition", doit être postérieur au mois d'août 2014.

Il doit avoir été signé et tamponné par un docteur en médecine. L'examen médical doit comporter un examen clinique complet qui s'attachera plus particulièrement aux appareils cardio-vasculaire et locomoteur, ainsi qu'au revêtement cutané. Le praticien demandera des examens complémentaires en fonction du résultat de l'examen clinique.

Le compétiteur ne doit pas faire l'objet d'une inaptitude médicale récente. Si une blessure ou une perte de connaissance ou une perte de conscience ou tout autre accident intervient durant un entraînement ou une compétition, un nouveau certificat médical doit être délivré.

Cette procédure relève de la responsabilité des Responsable de club.

3- Catégories d'âges pour la saison 2014-2015

- **CADETS – 14/15 ans –**
- **JUNIORS – 16/17 ans –**
- **SENIORS – 18/34 ans –**
- **VETERANS – 35 ans et +**

4- Catégories de poids pour la saison 2014-2015

Pour les Compétitions COMBAT TRADITIONNEL et COMBAT LIBRE, les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires sans excéder une trop grande différence.

5- Accès aux Compétitions MINH LONG FRANCE

La Compétition COMBAT LIBRE **est ouverte exclusivement aux pratiquants CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS justifiant d'au moins 2 licences d'AMV ou d'une fédération de sport de combat dont celle de la saison en cours.**

Les combattants effectuant des combats professionnels ou semi-professionnels dans une autre discipline ne sont pas admis à combattre dans cette compétition qui reste une compétition de catégorie « amateur ».

6- Tenue des compétiteurs

Pour la Compétition COMBAT LIBRE, les compétiteurs **doivent porter un pantalon de võ phuc, un débardeur « officiel » de DOI KHANG ou un tee-shirt (noir, bleu, rouge et jaune exclusivement) et ont la possibilité de porter leur ceinture d'école ou de style.**
Les compétiteurs ne doivent pas se présenter torse nu ni avec un short.

Sont strictement interdit pour toutes les Compétitions les bijoux, montre, collier, barrettes, épingles à cheveux, "piercing visible ou non visible", tout objet métallique, plastique ou d'une autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger le compétiteur ou un adversaire, sous peine de disqualification immédiate, il en va de la sécurité des pratiquants.

Pour la compétition DOÏ KHANG / COMBAT LIBRE, **sont strictement interdit les casques à grilles , les gants de sac, les protège-tibia rigides ou les jambières avec baleines.**

Le port d'un appareil dentaire métallique doit être approuvé par l'arbitre et le médecin officiel. **Le combattant dégage la responsabilité de l'organisation en cas de blessure due au port de cet appareil**.

Les lunettes sont interdites pour la **Compétition DOÏ KHANG / COMBAT LIBRE.**
Le port de lentilles de contact est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.

En compétition DOÏ KHANG /COMBAT LIBRE, le casque fait partie des protections obligatoires (selon les catégories).

7- Attitude des compétiteurs

***Pour toutes les Compétitions MINH LONG FRANCE, les compétiteurs doivent* :**

- Connaître et respecter le règlement de la Compétition DOÏ KHANG / COMBAT LIBRE ainsi que le protocole pour chacune d'elles,
- Avoir une tenue de compétition réglementaire,
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'établissement où se déroule la manifestation,
- Être présents lors de leur appel,
- Accepter sans réserve l'organisation et les décisions prises par les différents responsables de la Compétition et les membres du corps arbitral,
- Adopter une attitude correcte (gestuelle et verbale) envers les organisateurs, le corps arbitral, les compétiteurs et le public pendant les épreuves et pendant les périodes d'attente.

La nourriture est interdite sur l'aire de compétition, les compétiteurs sont autorisés à posséder une bouteille d'eau à proximité de l'aire de compétition mais non sur l'aire elle-même.

8- Sécurité, hygiène et contrôle médical

- Obligation de fournir le jour de la Compétition le certificat médical d'aptitude à la compétition,
- Interdiction de compétition pour les personnes ayant une blessure risquant de s'ouvrir ou présentant des plaies ou infections cutanées visibles ou cachées par la tenue,
- En cas d'épanchement sanguin suite à une blessure, la tenue et le matériel de protection devront être remplacés,
- L'absorption de tout produit « dopant » ou autre substance chimique en vue d'augmenter le rendement physique est formellement interdit,
- L'utilisation de produits dopants destinés à augmenter le rendement ou les capacités physiques est strictement interdite conformément à la législation en vigueur (liste des substances et produits interdits disponibles auprès des Direction départementales de la jeunesse et des sports ou auprès du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.)
- La tenue doit être propre,
- Chaque compétiteur doit posséder ses protections personnelles,
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés,
- Les cheveux longs doivent être attachés,
- Un médecin ou une équipe de secours sera présent lors de la manifestation,
- Les services d'ordre du secteur seront informés de la manifestation,
- Les locaux doivent être aux normes de sécurité pour recevoir les compétiteurs ainsi que le public sans risque d'accident (tribunes, aire d'exécution, sorties de secours, etc.),
- L'autorisation doit émaner des services de Mairies concernés.

9- Aire de compétition

Pour la Compétition COMBAT LIBRE, 2 ou 3 aires de compétition avec des tapis seront mises en place pour les « Qualifications » et si cela est possible, un Ring de 5 mètres de côté sera mis en place pour les « Finales » et les qualifications.

➢ Matériel par aire de compétition :

• 1 table et 3 chaises
• 5 chaises (pour les juges et accompagnateurs)
• 1 chronomètre
• 1 gong
• 3 drapeaux rouges et 3 drapeaux bleus ou blancs
• 1 paquet de lingettes
• Le règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE pour la saison en vigueur
• Des stylos, feutres, etc…
• Des ceintures rouges et blanches ou bleues pour les combats

10- Structure des Compétitions MINH LONG FRANCE

➢ **Le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG FRANCE**

Il assure la bonne préparation de chaque Compétition en consultation avec le Comité Directeur MINH LONG FRANCE, en prenant en considération l'aménagement des aires de compétition, l'approvisionnement et le déploiement de tous les équipements et dispositifs nécessaires.

Il supervise le déroulement des compétitions et prend les mesures nécessaires à la sécurité.

Il délègue, nomme et supervise les arbitres et les juges, pour toutes les compétitions. Il désigne et réparti les juges et arbitres sur leurs aires respectives et prend les décisions qui peuvent être nécessaires en fonction des comptes-rendus des arbitres.

Il nomme des officiels de remplacement quand cela s'avère nécessaire.

Il prend des décisions sur les cas de nature technique qui peuvent se présenter pendant les épreuves, et pour lesquels rien n'est stipulé dans ce règlement.

Il supervise la prestation des arbitres et des juges, et s'assure que les officiels qui ont été nommés sont qualifiés pour effectuer les tâches auxquelles ils ont été affectés.

➢ **Le Superviseur de la Compétition**

Il est chargé de l'organisation générale de la Compétition, de l'envoi des invitations, du recueil des inscriptions, de la mise en place de toutes les catégories, de l'accueil et de la coordination de tous les intervenants (compétiteurs, responsables des clubs, juges, arbitres, officiels, bénévoles, médecins, secouristes, journalistes, etc…).

Il est chargé de mettre en place les Cérémonies d'ouverture et de clôture de la Compétition.

Lors de la compétition, il peut intervenir directement en cas de non respect du règlement, et a la responsabilité de signaler toute anomalie au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions ou de son représentant.

Il recueille toutes les réclamations émanant des responsables des clubs et trouve les solutions avec le Responsable de l'Arbitrage et des Compétions en lien avec le corps arbitral.

Après la compétition, il doit préparer un rapport officiel, le remettre au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions et après validation, le transmettre à tous les clubs ayant participé.

- **L'Arbitre**

La liste des arbitres habilités à exercer leurs fonctions pendant la compétition sera dressée avant le début de la compétition par le Responsable de l'arbitrage et des Compétitions.

Le Responsable de l'arbitrage et des Compétitions peut décider en cours de compétition d'habiliter un ou plusieurs arbitres ou juges supplémentaires.

L'arbitre est le responsable de l'air de combat et du périmètre environnant. Il dirige avec autorité, assure la clarté et le bon déroulement des combats selon les règles en vigueur. L'application stricte de la réglementation de la compétition est incontournable. Toutes ses intentions doivent être précises.

Il est le garant de la sécurité des combattants. Il interrompt le combat et signale les fautes.
L'arbitre contrôle l'équipement pour le combat de chaque sportif. Il vérifie que les protections sont correctement fixées et ajustées.

Il dirige les combats y compris les annonces et commandements de début, de suspension et de fin de combat.

Il explique ses décisions au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions.

Il annonce les avertissements.

Il décide des pénalités et les disqualifications.

Il ordonne aux compétiteurs de reprendre leurs positions d'origine si nécessaire.

En cas de problème médical (blessure, malaise…), il fait immédiatement appel au médecin ou à l'équipe de secours.

En cas d'interruption, il demande aux combattants de rejoindre leurs coins respectifs.

Il sépare les combattants lorsque le combat devient confus.

Il tempère ou calme l'ardeur des combattants trop agressifs.

Il intervient par anticipation pour éviter l'accident prévisible.

Il sait mettre fin à un combat déséquilibré.

Il prend des sanctions lorsque l'esprit ou les règles ne sont pas respectées.

Il consulte *exceptionnellement le Responsable de l'arbitrage* en cas de problème ou de décision difficile à prendre.

Il arrête le combat dans les cas suivants :

- Fin du temps réglementaire,
- L'un des combattants au moins est sorti de l'air de combat,
- Le combat devient confus,
- A la suite d'une faute,

- Dans le cas d'une position dangereuse d'un des combattants,
- Pour refixer ou repositionner une protection,
- En cas de blessure.

Selon la situation, l'arbitre a le choix de faire reprendre le combat de la position où l'arrêt du combat a été effectué ou de remettre les compétiteurs dans leurs coins respectifs.

Il annonce les prolongations.

Il annonce le vote des juges et annonce le résultat du combat.

Il désigne le vainqueur.

➢ Le Juge

Seuls les juges combat sont habilités à comptabiliser les points acquis par les compétiteurs. Les juges sont équipés de compteur de points manuels avec lesquels ils comptabilisent les points de chaque compétiteur au fur et à mesure que se déroule le combat.

Le Juge attribue, à l'aide de compteurs, les points et les transmet à la fin de chaque reprise au Commissaire Sportif. La notation pendant le combat se fait rigoureusement et selon le barème de points du règlement.

Il se déplace en dehors de l'aire de combat, sur un côté du tapis qui lui est attribué, afin d'observer le mieux possible le combat. Dans le cas d'une compétition sur ring, il est positionné derrière sur une table.

Il exerce son droit de vote quand une décision doit être prise.

Il annonce à l'arbitre quand un compétiteur quand il remarque une blessure ou un malaise d'un compétiteur, quand l'un ou les deux compétiteurs sortent de la surface de compétition.

Lors du passage d'une catégorie, les juges ne communiquent pas entre eux et doivent impérativement se garder de toute extériorisation de leurs réflexions ou émotions (remarques, encouragement…).

Il est interdit aux juges de s'adresser aux compétiteurs pendant la durée des combats y compris pendant le temps de repos entre les reprises.

➢ Le Commissaire Sportif (Responsable de Table)

Il accueille les compétiteurs sur l'aire de compétition.

Il fait l'appel après transmission de la catégorie par le Superviseur.

Il organise les saluts entre les compétiteurs, les juges et arbitres avant et après le passage de la catégorie.

Il annonce l'ordre de passage aux compétiteurs.

Il comptabilise les points à la fin de chaque reprise et à la fin du combat à l'aide des « fiches de catégorie technique » et des « tableaux de combat » qui lui ont été remis par le Superviseur.

Il supervise simultanément les chronométreurs et l'arbitre central pour annoncer la fin des reprises lors de la Compétition COMBAT.

- **Le Chronométreur**

Il a la charge de la gestion temporelle du combat.
Il démarre le chronomètre avec le début du combat et de l'éventuelle prolongation.
Il arrête le chronomètre à chaque interruption de combat.
Il signale les 15 dernières secondes de chaque reprise à haute voix.
Il sonne le gong à la fin du temps réglementaire et de l'éventuelle prolongation.

Précisions Complémentaires à la structure d'arbitrage :

• Le chronomètre est arrêté sur demande explicite de l'arbitre dans la mesure où la situation l'exige.
• A la fin de la prolongation, en cas d'égalité, une décision est prise à la majorité des 3 juges.
• Le commissaire sportif s'assure que le combat se déroule dans le respect du règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE. Il n'est en aucun cas un juge supplémentaire, il n'a pas droit au vote.
• L'autorité de l'arbitre ne se limite pas uniquement à la surface de compétition, mais également à tout son périmètre immédiat.

Les juges et arbitres sont :

- au minimum 11ème CAP (Ceinture jaune 2 cap rouges)
- enseignants dans le style Minh Long Tay Son Vo Dao
- adhérents à l'association MINH LONG France
- Certains juges et arbitres peuvent ne pas remplir ces conditions mais être habilités par le responsable des compétitions en raison de leur expérience dans le domaine du combat.

Tenue des commissaires, juges et arbitres :

- **Chaussures, chaussettes noires ou pieds nus,**
- **Pantalon de vo phuc,**
- **Polo MINH LONG FRANCE bleu.**
- **Pour les finales sur ring lors d'un gala les arbitres essaieront de porter pantalon noir et chemise noire.**

- **Le Médecin**

Le médecin a toute autorité pour interdire la participation d'un compétiteur à la compétition. Il doit, d'autre part, pendant toute la durée des épreuves et à tout moment, être prêt à intervenir en cas d'accident et doit décider de l'aptitude d'un compétiteur à poursuivre ou à cesser la compétition.

Le médecin peut faire arrêter à tout moment un compétiteur, par l'intermédiaire du Responsable de l'arbitrage, lorsqu'il estime qu'il y a un danger pour ce compétiteur ou son partenaire.

Il peut également faire cesser immédiatement un combat en déclarant l'un ou l'autre des compétiteurs inapte à continuer.

➢ **Le Public**

Le public ne doit pas avoir un comportement tendant à troubler le bon ordre de la manifestation (agressions verbales à l'égard d'un pratiquant, d'un Club, d'un juge, d'un arbitre, etc…).

Il ne doit pas contribuer à exciter les compétiteurs.

Le soutien bruyant est accepté avant et après une présentation technique, un combat, entre les reprises ou après une action spectaculaire des combattants.

En dehors de ces cas, le public doit respecter le silence nécessaire afin que les compétiteurs puissent entendre les annonces du corps arbitral.

Les banderoles et panneaux à l'effigie d'un combattant, d'un club d'une ville … sont autorisés à condition qu'elles ne gênent pas la vision de la compétition par les autres spectateurs. Ces banderoles et panneaux sont autorisés uniquement dans la partie des gradins réservée aux spectateurs.

Tout slogan anti sportif de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes sera sanctionné par l'arrêt immédiat de l'épreuve en cours et éventuellement par la sanction du ou des compétiteurs après une première mise en garde du public.

S'il y a lieu le Superviseur de la compétition ou le Responsable de l'arbitrage peuvent-être amenés à expulser des membres du public.

Le public n'est pas autorisé à fumer à l'intérieur de la salle.

La consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de la compétition.

Les portables doivent-être mis en mode vibreur et les conversations doivent rester discrètes.

Le public n'est pas autorisé à se déplacer sur l'aire de compétition, ni à s'y asseoir.

Le public ne peut s'asseoir que sur les gradins.

Les photos ou films ne sont pas autorisées sur l'aire de compétition à l'exception des personnes habilitées par le Superviseur.

11- Sanctions et Réclamations

Le non-respect du présent règlement ou des comportements non sportifs du (ou des) compétiteur(s) seront sanctionnés par **l'Association MINH LONG FRANCE** d'une interdiction de toutes compétitions organisées par celle-ci pour une ou plusieurs saisons.

En cas de litige, les réclamations seront adressées par le club d'appartenance. Le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG et le Superviseur de la Compétition se réuniront avec le Responsable du club et décideront de faire une demande de suspension ou non de la sanction auprès de **l'Association MINH LONG FRANCE**.

DEROULEMENT DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE

1- Cérémonie d'ouverture des Compétitions MINH LONG FRANCE

A l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Tous les membres du corps arbitral et les responsables de MINH LONG FRANCE se disposent en face des compétiteurs pour effectuer le salut d'ouverture.

Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation. Il y a un premier salut pour les ancêtres, puis un salut commun.

2- Discours des Officiels

Le Superviseur de la compétition présente les différentes épreuves puis les différents acteurs de la compétition avant de laisser place aux discours d'un responsable de MINH LONG FRANCE, du Responsable Technique de l'école Minh Long, du Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions Minh Long et d'un Représentant Fédéral si il est présent.

Ensuite, les compétiteurs regagnent les gradins ou l'aire d'échauffement dédiée.

3- Affectation des catégories

L'affectation des catégories est faite par le Superviseur de la compétition sur les aires de compétition. Celui-ci est chargé d'affecter les différentes catégories sur les aires de compétitions selon l'ordre ci-après et suivant leur disponibilité.

4- Ordre de passage des catégories

- **Compétition COMBAT LIBRE**

L'ordre sera annoncé au cours de la compétition au fur et à mesure du passage des catégories.

5- Déroulement d'une catégorie

Le Commissaire Sportif organise le salut d'ouverture de la catégorie.

Une fois le salut effectué, il annonce aux compétiteurs l'ordre de passage des combats et les « couleurs » qui leur sont attribuées. Avant chaque combat, il annonce les compétiteurs qui doivent se préparer pour le combat suivant. Ils sont assis d'un côté de l'aire de compétition et attendent leur appel.

L'Arbitre est le seul responsable du bon déroulement du combat et du respect de son protocole.
Après leur combat, les compétiteurs vont s'asseoir sur le côté de l'aire de compétition en attendant d'être appelé pour un autre combat, ou en cas d'élimination, en attendant le salut de clôture de la catégorie.

En fin de passage de la catégorie, le Commissaire Sportif place les compétiteurs au centre de l'aire de compétition et annonce les noms des 3 premiers qui avancent d'un pas.
Le Commissaire Sportif organise ensuite le salut de clôture de la catégorie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure que les catégories se terminent. Le Commissaire Sportif accompagne les compétiteurs au Podium.

6- *Protocole à suivre par les compétiteurs*

- A l'appel de leurs noms et de l'attribution de leurs couleurs, les Compétiteurs saluent l'aire de compétition et se présentent au centre face à la table du Commissaire Sportif,
- Ils attendent, en position d'attente, le signal de l'Arbitre qui coordonne les différents saluts,
- Ils saluent le Commissaire Sportif, l'Arbitre et leur adversaire avant de débuter le combat au signal de l'Arbitre,
- A la fin du combat, ils saluent leur adversaire, l'Arbitre et le Commissaire Sportif et attendent, en position d'attente, l'annonce du vainqueur pour se retirer,
- Ils saluent l'aire de compétition avant d'en sortir et attendent la suite du déroulement de leur catégorie.

7- *Cérémonie de clôture des Compétitions MINH LONG FRANCE*

Lorsque toutes les catégories sont passées, à l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.
Lorsque toutes les catégories sont passées, à l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.
Tous les membres du corps arbitral et les Responsables de MINH LONG FRANCE se disposent en face des compétiteurs et se mettent en place pour effectuer le salut de clôture.
Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation. Il y a un premier salut pour les ancêtres, puis un salut commun.

Siège administratif – Secrétariat : 9,Rue de Verdun – 86100 - CHATELLERAULT
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

COMPETITION
COMBAT LIBRE VIETNAMIEN
Doï Khang

Doï Khang – Combat Libre en semi-contact et Plein Contact

Catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans
Les combats ne sont pas mixtes, pas de confrontation masculin / féminin.

Catégories	Ages	Compétitions
Cadets	14 et 15 ans	Semi-contact
Juniors	16 et 17 ans	Semi-contact
"Espoirs"	18 à 20 ans	Plein-contact
Seniors	21 à 35 ans	Plein-contact
Vétérans	+ 35 ans	Semi-contact

1- *Conditions d'accès spécifiques au DOÏ KHANG*

:

- Posséder une licence pour la saison en cours dans une fédération d'arts martiaux ou de sport pied-poing.
- Posséder une assurance couvrant la participation à la compétition.
- Posséder au moins une licence pour la saison précédant la saison de la compétition dans une fédération d'arts martiaux vietnamiens, d'arts martiaux ou de sport pied-poing.
- Les personnes ne remplissant pas la condition du cumul des licences peuvent néanmoins être admises à participer à la compétition avec l'autorisation écrite et motivée de son instructeur et l'accord du Responsable de l'Arbitrage te des Compétitions MINH LONG FRANCE et du Superviseur de la Compétition.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- **Les combattants effectuant des combats professionnels ou semi-professionnels dans une autre discipline ne sont pas admis à combattre dans cette compétition qui reste une compétition de catégorie « amateur ».**
- Le championnat est ouvert à toutes les nationalités.
- Chaque combattant doit avoir fourni avant le début des épreuves un certificat médical d'aptitude à la compétition combat, postérieur au mois d'août de la saison en cours. Ce certificat doit être signé et tamponné par un Docteur en médecine.

IMPORTANT : Si une blessure ou une perte de connaissance ou tout autre accident est intervenu depuis la délivrance du certificat médical initial, un nouveau certificat médical d'aptitude doit-être délivré. Cette procédure est de la responsabilité des dirigeants de club.

Le compétiteur ne doit pas faire l'objet d'une inaptitude médicale récente.

Le compétiteur ne doit pas faire l'objet le jour de la date de clôture des inscriptions d'une suspension de compétition prononcée par le responsable de l'arbitrage suite à disqualification lors d'une compétition passée.

Une liste des compétiteurs faisant l'objet d'une suspension est tenue à jour par le responsable de l'arbitrage.

Tous les documents seront contrôlés par le Superviseur ou ses adjoints.

2- Catégories de combat

Les combattants peuvent être divisés en deux catégories appelées « Catégorie 1 » et « Catégorie 2 ». La catégorie 1 étant supérieure à la catégorie 2.

Seuls les combattants majeurs peuvent appartenir à la catégorie 1.

3- Tableau et poule

La compétition COMBAT LIBRE prône une sélection par l'élimination directe sous forme de tableau.

- **Les catégories de 8, 6 ou de 4 combattants** sont organisées en « tableau » avec le nombre de tours de sélection correspondant pour déterminer le podium.

Dans le cas d'une catégorie à 6 combattants, il est nécessaire d'effectuer un repêchage pour le second tour, afin d'avoir 4 combattants.

C'est le meilleur perdant du tour précédent qui sera toujours repêché le cas échéant.

Il ne sera procédé à aucun tirage au sort.

- **Les catégories ne comportant que 3 compétiteurs** sont organisées sous forme de « poule » et déterminent le podium avec des combats entre chaque compétiteur (trois combats classifiant selon le nombre de victoires, de points, des écarts de points, des pénalités).

4- Durée des combats

Catégories	Durée du combat	Repos entre les reprises	Prolongation
Cadets	2 x 1 mn 15	1 mn	45 s
Juniors	2 x 1 mn 30	1 mn	1 mn
"Espoirs"	2 x 2 mn ou 3x2	1 mn	1 mn
Seniors	2x 2 mn ou 3x2	1 mn	1 mn
Vétérans	3 x 1'30 ou 2 x 2'	1 mn	1 mn

Attention : Le jour de la compétition, les organisateurs peuvent décider de réduire à 2 le nombre de reprises pour les Espoirs, les Seniors et les Vétérans lors des tours de qualifications, en fonction du nombre de combattants inscrits dans les différentes catégories.
Le repos entre deux combats ne peut être inférieur à 5 mn (3 mn si le combat a eu lieu en 2 reprises.)

5- Pesée

La pesée est effectuée en début de compétition. Elle se fait en sous-vêtements sans tenue ni protections.

La pesée des féminines est effectuée par une personne de sexe féminin et celle des masculins par une personne de sexe masculin.

6- Catégories de poids

Les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires sans excéder une trop grande différence de poids.

7- Appel des combattants

Le Superviseur et les Commissaires Sportifs seront exigeants lors des différents appels des combattants :

- ***Pour la pesée :***

Les compétiteurs ne se présentant pas à la pesée dans le créneau horaire défini seront déclarés forfait.

- ***Pour les sélections :***

Tout combattant qui ne se présente pas sur l'aire de combat suite au troisième appel de son nom et au-delà d'une minute sera déclaré forfait.

8- Coaching

A l'appel de son nom, chaque combattant doit obligatoirement se présenter avec son coach. Le coach veille à équiper correctement son combattant avec les protections nécessaires avant le début du combat.

Le coach doit avoir le matériel suivant en sa possession lorsqu'il pénètre sur la zone des combats :

- Une serviette destinée à essuyer le combattant entre les reprises,
- Un seau ou un récipient pour permettre au combattant de cracher entre les reprises,
- De l'eau,
- Une éponge ou un chiffon pour nettoyer le sol.

Le coach n'est pas autorisé à filmer ou à prendre des photos. Il doit-être majeur, en tenue de sport et doit porter son badge fourni par l'organisation de la compétition.

9- *Techniques autorisées et interdites*

➢ *Techniques autorisées*

- Coups de poing à la tête
- Coups de poing au corps et sur les jambes
- Coups de pied à la tête
- Coups de pied au corps
- Coups de pied dans les jambes (sauf genoux)
- Coups de coude au corps (sans saisie)
- Coups de genou au corps sans saisie. Pour les phases finales les coups avec saisies peuvent-être autorisés (uniquement pour la cat 1).
- Techniques de balayage
- Techniques de projection (si combat sur tatamis)
- Si combat sur ring, projections de hanches, d'épaules et arrachés de terre sont interdits.

➢ *Techniques interdites*

- Coups dans les parties génitales
- Coups dans la gorge
- Coups dans le dos, l'arrière et le dessus de la tête, la nuque
- Coups dans les genoux
- Coups dans les chevilles
- Techniques de piques, griffes, morsures
- Techniques d'étranglement
- Coups de tête
- Projections sur la tête ou la nuque
- Frappes sur les clavicules
- Blocages avec la pointe du coude
- Frappes avec le talon dans la tête

Pour les catégories Cadets et Juniors, les techniques de coudes et de genoux sont interdites.

Pour les combattants évoluant en cat 2, les coups de genoux avec saisie sont interdits.

➢ *Projections*

Projections autorisées:
- Toutes projections par les bras
- Toutes projections par les jambes
- Toutes projections par le corps

Projections interdites :
- Toutes projections avec saisie de la tête ;
- Toutes projections par la saisie du col provoquant un étranglement lors de la réalisation de la projection.
- Toutes projections sur une clé.

Une projection est valide si la chute est provoquée par un compétiteur de manière volontaire et flagrante.

Un compétiteur est considéré au sol dès qu'une autre partie du corps que les pieds touche le sol. Il est interdit de porter des coups à un compétiteur qui est considéré au sol.

Dès qu'un compétiteur est au sol, l'arbitre interrompt le combat et fait reprendre la position debout aux deux combattants.

Si un compétiteur tombe mal et doit abandonner, alors que la projection est réalisée selon les règles en vigueur, le compétiteur à l'origine de la projection est déclaré vainqueur.

Les balayages sont autorisés (à l'exception des balayages réalisés dans les zones genoux et chevilles) et répondent aux mêmes règles que les projections.

Les techniques de ciseaux sont interdites au dessus de la ceinture.

- ***Saisies***

La saisie peut se faire à une ou deux mains. Il n'y a pas de durée maximale de saisie.

La saisie défensive est autorisée (saisir l'attaque de l'adversaire).

La saisie offensive est autorisée (saisir directement l'adversaire).

Saisies autorisées :
- Les bras
- Les jambes
- Le tronc
- Le dessus du pied et le talon.

Saisies interdites :
- La tête
- Le cou
- Les mains
- Les doigts
- Les orteils.

La saisie au cou flagrante est sanctionnée par l'arbitre. Si elle résulte d'un glissement de bras ou d'une tentative de dégagement, l'arbitre interrompt juste le combat.

Coups autorisés lors d'une saisie :
- Frappe avec les membres supérieurs sur le corps et les jambes

Coups interdits lors d'une saisie :
- Toute frappe à la tête

10- Notation

Une technique portée en même temps que le signal de fin du combat est comptabilisée.

Toute technique portée après le commandement « Thoï » de l'arbitre ou après le signal de fin du combat n'est pas comptabilisée.

Les techniques identiques simultanées, effectuées par les deux compétiteurs sont comptabilisées.

11- Barème des points

Techniques sur les jambes et les bras	0 point
Technique de poing sur le corps	1 point
Technique de poing à la tête	1 point
Technique de pied au corps	1 point
Technique de pied au visage	2 points
Technique de pied sauté au corps	2 points
Technique de pied sauté au visage	3 points
Coups de coude au corps	1 point
Coups de genou au corps	1 point
Balayage	2 points
Projection	2 points
on suivie d'un contrôle immédiat et déterminant ou frappe contrôlée	3 points
Avertissements	
1er Avertissement Jaune	- 3 points
2ème Avertissement Jaune	- 6 points
3ème Avertissement Jaune	- 9 points
4ème Avertissement Jaune	- 12 points
Avertissement Rouge	Disqualification combat
Avertissement Noir	Disqualification compétition
Avertissement Orange	Vaut 2 avertissements Jaunes

12- Règles d'attribution des Avertissements et Disqualification

Le cumul des points négatifs dus aux avertissements est retiré du nombre de points totalisé par chaque juge.

A la cinquième faute, le combattant se voit attribuer un avertissement Rouge.

Un combattant ne peut avoir plus de 3 avertissements par reprise.

Selon la gravité de la faute l'arbitre central peut décider d'attribuer directement un avertissement jaune, orange, rouge, ou noir.

Les avertissements Jaunes sont adressés aux combattants pour des fautes mineures et non intentionnelles.

Les avertissements oranges sont adressés aux combattants pour des fautes plus graves.

Si l'un des combattants est blessé par une technique interdite ou dans une zone non autorisée et ne peut reprendre le combat dans le délai de 3 minutes, le combattant à l'origine de la faute se verra attribuer un avertissement noir ou rouge selon la gravité de la faute.

Un combattant qui s'est vu attribuer un avertissement rouge ne pourra pas faire l'objet d'un rattrapage.

Un combattant qui se voit attribuer deux avertissements rouges au cours de la même compétition se verra disqualifier pour tout le reste de la compétition (avertissement noir).

Toute personne disqualifiée totalement ne peut monter sur un podium.

Le mauvais comportement d'un combattant peut donner lieu à des sanctions disciplinaires.

13- Blessures / Arrêt du combat

Quand un compétiteur est blessé, l'arbitre doit tout de suite arrêter le combat et appeler le médecin de la compétition, lequel est seul autorisé à diagnostiquer et à traiter la blessure.

Quand un compétiteur a fait l'objet d'un arrêt pour blessure lors d'un combat, il ne pourra exceptionnellement poursuivre la compétition qu'avec l'accord motivé du médecin de la compétition.

Si deux compétiteurs se blessent en même temps et sont déclarés inaptes à poursuivre la compétition, la victoire est donnée à celui qui a le plus de points à ce moment.

En cas d'égalité, un vote des juges décide quelle issue donner au combat.

S'il y a deux forfaits en finale il n'y a pas de champions dans cette catégorie, il n'y a que deux seconds ex-aequo.

14- Victoire

La victoire d'un combat s'obtient par :
• Une supériorité de points à la fin du combat ;
• L'abandon de l'adversaire
• L'abandon déclaré par le coach de l'adversaire (jet de la serviette) ;
• Disqualification de l'adversaire ;
• K.O. sur une technique et une zone autorisée ;
• Si l'adversaire est compté trois fois dans une même reprise ;
• Une blessure de l'adversaire non provoquée par une technique interdite ou sur une zone interdite ;
• Arrêt de l'arbitre central s'il estime que l'un des combattants n'est plus apte à se défendre face à son adversaire

15- Procédure du décompte des 10 secondes

Lorsqu'un compétiteur chute, est projeté ou tombe à la suite d'un coup valide, et qu'il ne reprend pas de suite le combat, en l'absence de blessures quelconque visibles ou observées par le médecin, l'arbitre signale au chronométreur de commencer le décompte des 10 secondes.

Le chronométreur annonce à voix haute que les 7 secondes sont atteintes puis annonce d'un coup de gong terminal les 10 secondes.

Le chronométreur ne doit déclencher et arrêter son chronomètre que lorsque l'arbitre le lui signale.

L'arbitre ne fait arrêter le décompte que lorsque le compétiteur est prêt à reprendre le combat.

Si le décompte atteint 10, le combattant compté est déclaré perdant.

16- Prolongations

En cas d'égalité de points à la fin du temps réglementaire, une reprise supplémentaire (appelée prolongation) aura lieu.

La durée de cette prolongation est de 1 mn.

Les juges de combat devront alors se prononcer individuellement pour un vainqueur.

Il ne peut y avoir de match nul.

17- Annonce du vainqueur

Chaque juge de coin est muni de deux compteurs afin d'attribuer les points pour chaque combattant pendant toute la durée du combat. A la fin du combat, chaque juge doit soustraire de son total de points attribués pour chaque combattant les pénalités annoncées (**Se reporter au titre 13 « Barême des points » pour le barème des pénalités**).

A la demande de l'Arbitre, chaque juge montre le drapeau de couleur correspondant au combattant pour lequel il s'est vu attribuer le plus de points après retrait des pénalités et qu'il désigne vainqueur.

JUGE 1	JUGE 2	JUGE 3	***RESULTAT***
ROUGE	ROUGE	ROUGE	**ROUGE**
BLEU	BLEU	ROUGE	**BLEU**
ROUGE	BLEU	EGALITE	**PROLONGATION**
BLEU	EGALITE	EGALITE	**PROLONGATION**

18- *Protections*

Cadets – Juniors	
Protections obligatoires	Protections facultatives
Casque souple avec ou sans protecti Gants de boxe Coquille (homme et femme) Protèges tibia et pied souples. Protège dents (simple ou double)	Protège avant-bras souple Protège-poitrine pour les féminines Bandage poignet et main Protège coude souple Protège genou souple

Espoirs – Seniors - Vétérans **CAT 1**	
Protections obligatoires	Protections facultatives
Gants de boxe Coquille (homme et femme) Protège dents (simple ou double) Protège poitrine pour les féminines Casque souple sans protection faciale	Bandage poignet et main Protège tibia et pied souples

Espoirs – Seniors - Vétérans **CAT 2**	
Protections obligatoires	Protections facultatives
Gants souples type gants de boxe Coquille (homme et femme) Protège dents (simple ou double) Protège poitrine pour les féminines Casque souple sans protection faciale Protège-tibias et pied souple	Protège avant-bras souple Bandage poignet et main Protège tibia et pied souples Plastron souple (juniors) Protège coude souple Protège genou souple

IMPORTANT : Avant le début du combat, les compétiteurs s'équipent avec les protections obligatoires et choisissent les protections facultatives qu'ils désirent mettre. Aucun changement (ajout ou suppression de protections) ne pourra plus avoir lieu dès que les compétiteurs seront entrés sur l'aire de combat et ce, même entre deux reprises.

Poids des gants en fonction des catégories :

Gants de boxe de 10 oz pour les combattants de - 70kg et 12 oz pour les + 70kg

19- Durée des Combats

Les combats en super challenge se déroulent en 2 ou 3 x 3 mn avec 1mn15 de repos entre les reprises.

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire une ultime reprise de 2 mn sera effectuée à l'issue de laquelle les juges devront se prononcer individuellement pour un vainqueur.